

Beiersdorf Canada Inc.

Rapport sur la Loi sur les chaînes d'approvisionnement

1er janvier - 31 décembre 2025

I. Introduction

Le présent rapport est soumis au nom de Beiersdorf Canada Inc. (" **Beiersdorf Canada** ") conformément à l'article 11 de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la " **Loi** ") pour la période de déclaration financière se terminant le 31 décembre 2025. Toute référence à " nous ", " notre " et " nos " renvoie à Beiersdorf Canada.

Beiersdorf Canada et le groupe mondial d'entreprises Beiersdorf encouragent activement le respect des lois, des codes de conduite et des droits humains. Cette responsabilité est profondément ancrée dans la façon dont nous nous percevons, ainsi que dans nos valeurs fondamentales. En 2025, Beiersdorf a continué de renforcer ses pratiques en matière de développement durable et d'approvisionnement responsable dans le cadre de sa stratégie globale. Nous ne tolérons aucune forme de corruption, de travail forcé, de travail des enfants ou de discrimination - cela s'applique à nos propres sites, à nos employés dans le monde entier ainsi qu'à tous les travailleurs tout au long de la chaîne de valeur. En outre, nous soutenons la santé et la sécurité des employés sur le lieu de travail, le droit des employés à la liberté d'association, y compris la négociation collective, et la protection de l'environnement. Nous nous engageons également en faveur de l'égalité des droits et de traitement, ainsi que de la diversité.

II. Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

A. Structure

Beiersdorf Canada a son siège social au Québec (Canada) et est une filiale en propriété exclusive de Beiersdorf AG (" **Beiersdorf** "), dont le siège social se trouve à Hambourg (Allemagne). Beiersdorf est une entreprise mondiale de soins de la peau qui compte plus de 22 000 employés dans plus de 160 filiales à travers le monde. Son portefeuille comprend des marques internationales de premier plan telles que Nivea, Eucerin, La Prairie, Chantecaille, Hansaplast/Elastoplast, Aquaphor et Coppertone.

Beiersdorf est responsable de la gestion des achats et des fournisseurs au nom du groupe mondial. Par conséquent, les politiques et procédures mentionnées dans le présent rapport s'appliquent au groupe mondial Beiersdorf et couvrent les chaînes d'approvisionnement qui produisent des biens importés et vendus au Canada.

B. Activités

Beiersdorf Canada est un importateur et un distributeur en gros de produits de soins personnels et de beauté vendus exclusivement aux détaillants. Ces produits comprennent des instruments médicaux, des produits de santé naturels, des produits en vente libre et des cosmétiques.

Beiersdorf Canada emploie plus de 80 personnes au Canada. La plupart des employés travaillent à partir de notre siège social canadien au Québec, qui abrite nos équipes de marketing, des ventes, de ressources humaines, de finance, de service à la clientèle (pour les détaillants), d'approvisionnement/logistique, de régulation et notre personnel juridique. Beiersdorf Canada emploie également du personnel de vente dans tout le Canada, ainsi que du personnel de marketing supplémentaire en Ontario.

Nous faisons appel à des fournisseurs d'entreposage tiers pour stocker nos produits au Canada. Les commandes passées par les détaillants au Canada sont exécutées à partir de ces entrepôts.

C. Chaîne d'approvisionnement

Beiersdorf achète des matières premières, des matériaux d'emballage et des services pour le groupe mondial auprès d'environ 21 000 fournisseurs dans plus de 100 pays, y compris, mais sans s'y limiter : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, la Bolivie, le Brésil, la Bulgarie, le Canada, le Chili, la Chine, la Colombie, la Corée du Sud, le Danemark, l'Égypte, l'Équateur, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, Hong Kong, la Hongrie, l'Indonésie, l'Inde, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Kenya, la Malaisie, le Mexique, le Panama, les Pays-Bas, le Pérou, la Pologne, Porto Rico, la Slovaquie, la Suède, la Suisse, la Thaïlande, Taïwan et l'Uruguay.

Beiersdorf fabrique des produits finis qui sont importés et vendus par Beiersdorf Canada. Beiersdorf Canada achète et importe également certains produits finis des États-Unis. Beiersdorf Canada ne fabrique pas les produits qu'elle importe au Canada.

III. Politiques et diligence raisonnable en matière de travail forcé et de travail des enfants

A. Politiques

Beiersdorf cherche activement à faire respecter les droits humains à chaque étape de sa chaîne d'approvisionnement. Pour ce faire, elle a mis en place des politiques internes et externes contraignantes afin de communiquer ses normes éthiques à l'ensemble de ses employés et partenaires commerciaux.

1. Code de conduite des employés

Le Code de conduite des employés de Beiersdorf est accessible en ligne sur le lien suivant : <https://www.beiersdorf.com/investor-relations/compliance/code-of-conduct>.

Le Code de conduite des employés traduit les valeurs fondamentales de Beiersdorf - Soins, Confiance, Simplicité et Courage - en normes et principes éthiques. Ceux-ci sont contraignants pour les cadres et les employés à tous les niveaux et dans toutes les filiales du monde entier, y compris Beiersdorf Canada.

Le Code de conduite des employés reflète l'engagement de Beiersdorf à respecter et à se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur. Il indique explicitement que Beiersdorf applique une politique de tolérance zéro à l'égard du travail forcé. De même, Beiersdorf ne tolère pas le travail des enfants et n'emploie pas de jeunes individus qui n'ont pas atteint l'âge minimum légal pour travailler. Par exemple, Beiersdorf Canada vérifie les antécédents et le numéro de sécurité sociale des candidats afin de s'assurer que toutes les personnes qui postulent un emploi dans l'entreprise satisfont aux exigences en matière d'âge.

Lorsqu'une offre est faite, les candidats ont toujours la possibilité de l'accepter, de la négocier ou de la refuser.

Au Canada, tous nos contrats d'employés sont régis par les lois du Québec. Les personnes qui choisissent d'accepter une offre de Beiersdorf Canada doivent fournir une attestation signée confirmant qu'elles ont pris connaissance du Code de conduite de l'employé, qui est annexé au contrat de travail.

2. Code de conduite pour les partenaires commerciaux

Le Code de conduite de Beiersdorf à l'intention des partenaires commerciaux ("**Code de conduite des partenaires commerciaux**") peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : <https://www.beiersdorf.com/sustainability/reporting/downloads>.

Beiersdorf reconnaît que les actions de ses partenaires commerciaux étendent l'empreinte éthique de Beiersdorf. C'est pourquoi Beiersdorf exige de ses partenaires commerciaux, tout au long de la chaîne d'approvisionnement, qu'ils s'engagent à respecter ses normes - non seulement en termes de qualité des matériaux et des produits exigés par Beiersdorf, mais aussi en menant leurs activités de manière transparente, équitable et responsable.

Le Code de conduite des partenaires commerciaux définit les exigences que doivent respecter les partenaires commerciaux mondiaux de Beiersdorf, y compris ses sociétés affiliées. Les partenaires commerciaux doivent s'assurer que leurs sous-traitants et fournisseurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement respectent également ces exigences. Cela permet de garantir que les fournisseurs de Beiersdorf respectent les mêmes normes que ses propres filiales dans toutes les installations et tous les processus de production.

Le Code de conduite des partenaires commerciaux s'aligne sur les valeurs fondamentales de Beiersdorf et définit des critères uniformes et contraignants pour une conduite responsable des affaires. Il régit les aspects essentiels tels que l'interdiction de la corruption, du travail des enfants, du travail forcé et de la discrimination. Parallèlement, il promeut activement la santé et la sécurité au travail, le droit à la liberté d'association et à la négociation collective, ainsi que la protection de l'environnement.

Beiersdorf encourage tous ses partenaires commerciaux à signer la Convention des partenaires commerciaux. Ceux dont le volume d'achat annuel est supérieur à 50 000 € doivent signer le Code de conduite des partenaires commerciaux. Pour les partenaires commerciaux dont le volume d'achat est inférieur à 50 000 €, le Code de conduite des partenaires commerciaux est joint au bon de commande correspondant.

Les partenaires commerciaux doivent respecter le Code de conduite des partenaires commerciaux dans le cadre de leurs obligations contractuelles. Dans certains cas, Beiersdorf demandera à un partenaire commercial de certifier que son propre code de conduite est équivalent au Code de conduite des partenaires commerciaux.

Par exemple, en cas de suspicion de violation du Code de conduite des partenaires commerciaux, Beiersdorf se réserve le droit de procéder à des inspections inopinées des locaux du partenaire

commercial (ou de son sous-traitant), soit lui-même, soit par des personnes ou des organisations désignées par l'entreprise.

Une violation du contrat de partenariat commercial peut également entraîner la résiliation de l'ensemble du partenariat et de toutes les relations commerciales existantes si le partenaire commercial ne se conforme pas ou n'améliore pas sa situation quant à la non-conformité identifiée.

Beiersdorf attend de ses partenaires commerciaux et de ses employés qu'ils signalent rapidement toute violation du Code de conduite des partenaires commerciaux ou des lois applicables à Beiersdorf et à ses marques. Cela inclut également les infractions commises par les sous-traitants et les fournisseurs du partenaire commercial tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

a) Travail forcé

Le Code de conduite des partenaires commerciaux interdit le travail forcé ou involontaire. Cela s'applique en particulier à toute forme de travail forcé exigé d'une personne sous la menace d'une sanction (par exemple, en retenant des papiers d'identité). Les services d'un employé doivent être fournis de plein gré. Les partenaires commerciaux doivent fournir à leurs employés des contrats de travail écrits conformes aux réglementations nationales. Les employés ont le droit de résilier leur contrat de travail après avoir donné un préavis raisonnable. Le partenaire commercial ne doit pas utiliser, soutenir ou autoriser toute forme de punition physique ou psychologique, de torture, de traitement inhumain ou dégradant, de coercition mentale ou physique, d'abus verbal, de harcèlement ou de menace.

b) Travail des enfants

Le Code de conduite des partenaires commerciaux interdit également l'exploitation et le travail des enfants. Il stipule que l'âge minimum d'admission à l'emploi est de 15 ans, à moins que la législation nationale n'exige un âge minimum plus élevé, auquel cas ce dernier doit être respecté. Tous les partenaires commerciaux doivent s'assurer qu'une preuve d'âge est en place pour tous les employés et que les droits des jeunes employés sont protégés conformément aux lois et réglementations applicables.

Le Code de conduite des partenaires commerciaux fixe également des exigences minimales en matière d'heures de travail et interdit aux jeunes de s'engager dans des travaux potentiellement dangereux. Par exemple, la politique stipule que les personnes âgées de moins de 18 ans ne peuvent pas effectuer un travail qui, par sa nature ou les circonstances dans lesquelles il est effectué, est susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité de celles-ci.

B. Processus de diligence raisonnable

Beiersdorf est dédié à développer et à mettre en œuvre des processus de diligence raisonnable pour identifier, traiter et interdire le recours au travail forcé et au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.

La signature du Code de conduite des partenaires commerciaux constitue la première étape du processus d'intégration des fournisseurs.

Une fois qu'un nouveau partenaire de la chaîne d'approvisionnement a signé le Code de conduite du partenaire commercial, Beiersdorf procède à une première analyse des risques. L'analyse des risques prend en compte les risques sectoriels, les risques nationaux et les risques individuels associés au fournisseur, tels que l'importance économique pour Beiersdorf. Plus le risque est élevé, plus l'analyse est approfondie.

En outre, Beiersdorf demande à ses partenaires commerciaux à risque moyen de se soumettre à une évaluation par le biais de la plateforme EcoVadis. Cette plateforme permet aux organisations d'obtenir des notes de durabilité basées sur des mesures de performance dans quatre domaines clés : l'impact environnemental, le travail et les droits humains, l'éthique et l'approvisionnement durable. Ces critères sont basés sur des normes internationales de développement durable telles que les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), les normes de la Global Reporting Initiative (GRI), la norme ISO 26000, la feuille de route CERES et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La plateforme EcoVadis permet aux fournisseurs de faire parvenir à Beiersdorf les données les plus importantes concernant leur stratégie et leurs processus de développement durable. En collaboration avec le fournisseur, Beiersdorf peut alors identifier les aspects centraux des activités qui comportent des risques et travailler conjointement avec le partenaire pour répondre à toutes préoccupations.

En outre, Beiersdorf exige que les partenaires commerciaux à haut risque soient soumis à un audit d'approvisionnement responsable (Responsible Sourcing Audit) sur place, conformément au protocole d'audit à quatre piliers de Sedex Members Ethical Trade Audit ("SMETA"). Le SMETA est une méthodologie d'audit éthique qui englobe plusieurs aspects des pratiques commerciales responsables. Le protocole d'audit des 4 piliers est conçu pour mesurer les performances dans les domaines clés suivants : normes de travail, santé et sécurité, éthique commerciale et environnement. Pour garantir l'objectivité de l'enquête, l'audit est réalisé par un spécialiste indépendant et certifié. Si l'audit révèle la nécessité d'une action corrective, Beiersdorf soutient

activement le partenaire commercial dans la définition des mesures appropriées et de leur mise en œuvre rapide.

En outre, Beiersdorf est un membre actif d'AIM-PROGRESS, une plateforme de coopération internationale regroupant les principaux fabricants de l'industrie des biens de consommation à rotation rapide. Les membres d'AIM-PROGRESS ont comme objectif de soutenir les fournisseurs dans l'amélioration continue de leur durabilité, et, de ce fait même, la durabilité de leurs pratiques d'approvisionnement et de leurs processus d'affaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

C. Autres mesures de conformité

En 2023, Beiersdorf Canada a ajouté à ses contrats commerciaux des clauses spécifiques contre le travail forcé et le travail des enfants.

Beiersdorf s'engage à élaborer des mesures préventives en collaboration avec ses partenaires commerciaux dans le cadre de ses stratégies d'approvisionnement responsable.

En ce qui concerne le travail forcé, ces mesures comprennent la mise en place de procédures visant à garantir la répartition appropriée du travail conformément aux lois locales sur les heures supplémentaires, à assurer le traitement et la conservation appropriés des documents d'identification et à prévenir les frais inutiles facturés par les agences d'emploi non apparentées.

En ce qui concerne le travail des enfants, ces mesures comprennent la mise en œuvre de processus visant à garantir que des preuves exactes de l'âge sont conservées dans les dossiers de tous les employés embauchés directement ou par l'intermédiaire d'une agence pour l'emploi.

IV. Identification des risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement

Globalement, le groupe Beiersdorf est exposé à un certain nombre de risques dans le cadre de ses activités commerciales. Beiersdorf comprend que les principaux risques liés au travail forcé et au travail des enfants se situent dans sa chaîne d'approvisionnement en amont.

C'est pourquoi Beiersdorf a mis en place un système intégré de gestion des risques et des opportunités qui lui permet d'identifier et de documenter à un stade précoce les risques qui pèsent sur ses activités et sur celles de ses fournisseurs. Ce système prend en compte les risques financiers et non financiers, y compris ceux liés aux droits humains.

Les sources d'information internes et externes, y compris les médias, sont évaluées en permanence par les fonctions dédiées au développement durable et à l'approvisionnement de Beiersdorf afin de s'assurer que l'entreprise a bien identifié, hiérarchisé et pondéré tous les risques.

Par exemple, Beiersdorf a identifié et donné la priorité aux risques sociaux fondamentaux et significatifs dans le cadre de son analyse des risques. Il s'agit notamment des violations des réglementations relatives au temps de travail et aux salaires, des violations liées à l'exploitation et au travail des enfants, de la sécurité insuffisante sur le lieu de travail, de la limitation de la liberté d'association et de la discrimination sous toutes ses formes. Ces risques affectent particulièrement les services de main d'œuvre intensives et les processus liés à l'emballage et aux matières premières provenant de fournisseurs répartis dans le monde entier et disposant de sites de production.

Pour étayer son analyse des risques, Beiersdorf procède au moins une fois par an à une analyse des risques liés aux droits humains et à l'environnement. Les sources internes (telles que le canal de dénonciation), les bases de données externes (telles que AIM Progress) et les rapports d'organisations mondialement reconnues et d'ONG, telles que l'ONU DC, l'EPI ou Transparency International, sont pris en compte. Sur la base de ces risques identifiés, Beiersdorf classe ses groupes de matériaux ("**MGR**") par catégorie et par produit en fonction de leur criticité. La hiérarchisation finale des fournisseurs à risque élevé, moyen et faible est ensuite effectuée à l'aide de l'outil EcoVadis IQ.

En outre, l'achat de certains produits du portefeuille de Beiersdorf est associé à des risques spécifiques au secteur tels que la déforestation, la perte de biodiversité par la plantation de monocultures, et des conditions de travail incertaines - en particulier pour les groupes minoritaires qui ont besoin de protection. Beiersdorf accorde une attention particulière à ces risques.

Beiersdorf reconnaît que ses chaînes d'approvisionnement peuvent impliquer certaines matières premières à haut risque, notamment l'huile de palme, l'huile de soja, le papier, le karité, le suif, la canne à sucre et certains minéraux. Beiersdorf a mis en place de solides programmes de développement durable pour ses principales ressources renouvelables à haut risque et ses emballages à base de papier. La mise en place de programmes similaires et l'élargissement de ses stratégies d'approvisionnement responsable pour d'autres matières premières sont en cours de développement. Beiersdorf reconnaît l'urgence et la promotion de la protection de l'environnement, ainsi que l'amélioration des moyens de subsistance des populations locales et des travailleurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

- V. Mesures prises pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants, y compris pour remédier à la perte de revenu
- VI. Beiersdorf Canada n'a été informé d'aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans le cadre de ses activités ou de ses chaînes d'approvisionnement en 2025 et n'a donc pris aucune mesure pour remédier aux cas de travail forcé ou de travail des enfants ou pour remédier à la perte de revenu résultant des mesures de remédiation.
- VII. Formation
 - A. Formation interne

Beiersdorf Canada offre à tous ses employés une formation régulière sur le Code de conduite des employés, en particulier sur le comportement à adopter sur le lieu de travail, sur la prise de décisions éthiques et sur le respect des lois et des règlements.

En outre, le Service des achats de Beiersdorf suit régulièrement une formation obligatoire axée sur le Code de conduite des partenaires commerciaux, ainsi que sur les mesures de prévention des risques résultant de la classification des risques de ses partenaires commerciaux.

- B. Formation externe

Beiersdorf propose et encourage tous ses fournisseurs et partenaires commerciaux à suivre une formation en ligne de 45 minutes sur la diligence raisonnable en matière de chaîne d'approvisionnement. La formation comprend une vue d'ensemble de la diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement et de la manière de garantir la protection des droits humains dans les différents domaines d'activité.

Chaque module contient des messages clés sur divers aspects des droits humains liés à l'entreprise, ainsi que sur les obligations des entreprises découlant de la législation et de la réglementation en la matière. En outre, la formation fournit aux partenaires commerciaux des outils et des exemples sur la manière d'intégrer les exigences de Beiersdorf dans leur organisation et leur chaîne d'approvisionnement.

VIII. Évaluation de l'efficacité des politiques relatives au travail forcé et au travail des enfants et de la diligence raisonnable

A. Formation

Tous les employés doivent se soumettre à des évaluations périodiques pour mesurer leur connaissance des politiques internes, y compris celles qui concernent les risques liés au travail forcé et au travail des enfants. Beiersdorf Canada fait le suivi des taux de participation et du rendement des employés, et exige une note de 80 % pour réussir.

B. Programmes de surveillance externe

Beiersdorf recherche et promeut des relations commerciales à long terme avec des fournisseurs qui s'engagent activement à respecter ses principes de gouvernance d'entreprise durable et responsable.

Pour garantir la conformité, la mise en œuvre du Code de conduite des partenaires commerciaux est contrôlée par le programme d'approvisionnement responsable de Beiersdorf. Ce programme consiste en un processus complet de diligence raisonnable et d'évaluation des risques, ainsi qu'en un audit indépendant des fournisseurs de Beiersdorf - soutenu par les adhésions à EcoVadis, Sedex et AIM-PROGRESS décrites ci-dessus.

C. Mécanismes de réclamation efficaces

Pour Beiersdorf, il est de la plus haute importance de découvrir d'éventuels comportements irréguliers et de réagir rapidement à toute violation systématique ou matérielle de la conformité ou autre. L'existence et le suivi de mécanismes permettant de recevoir des rapports font partie de la manière dont Beiersdorf évalue l'efficacité des mesures introduites pour prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants, notamment dans ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement.

Beiersdorf a mis en place plusieurs canaux de dénonciation par lesquels ses employés, clients, partenaires commerciaux et autres parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement peuvent signaler un comportement irrégulier ou faire part de leurs préoccupations. Les plaintes sont confidentielles et discrètes. La gestion des risques est surveillée par des mécanismes de contrôle internes ainsi que par des auditeurs externes.

À l'interne, les employés peuvent contacter directement les collègues chargés de la conformité, soit dans le cadre d'une conversation personnelle, soit en signalant une violation par

Beiersdorf
Beiersdorf Canada Inc.
2344 Alfred-Nobel Blvd.
Suite 100A
Saint-Laurent, QC
H4S 0A4
Tel: +1-514-956-4330
www.beiersdorf.ca

l'intermédiaire de la ligne directe de conformité ou du système interne de dénonciation appelé "BKMS Whistleblower". Les équipes d'audit et de conformité de Beiersdorf sont chargées d'enquêter sur tous les rapports reçus et d'impliquer le directeur local des ressources humaines de l'entreprise, le cas échéant. En outre, Beiersdorf encourage une culture de la prise de parole ("Speak Up"), visant à garantir que tous les employés se sentent à l'aise à demander de l'aide, partager des suggestions de manière informelle ou remettre en question le statu quo sans craindre de conséquences négatives. Beiersdorf soutient la création et le développement de sa culture "Speak Up" par le biais d'outils internes, de lignes directrices, d'ateliers et de formations en ligne pour tous ses employés.

En externe, Beiersdorf a mis en place un système de dénonciation accessible appelé "Speak up. We care", accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.beiersdorf.com/investor-relations/compliance/incident-reporting-platform>.

Il s'agit d'un canal de signalement sécurisé et indépendant pour les employés, les clients, les consommateurs, les fournisseurs et les autres parties prenantes externes. La plateforme est basée sur la technologie BKMS[®] Incident Reporting, qui a reçu de nombreuses certifications en matière de sécurité des données. Elle est disponible 24 heures sur 24 sur tous les marchés où Beiersdorf et ses filiales exercent leurs activités, et son utilisation est autorisée par la législation locale. Les utilisateurs peuvent soumettre des informations sur d'éventuels actes répréhensibles dans plus de 30 langues, tout en restant anonymes lorsque la législation locale le permet.

IX. Attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus.

Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.

Beiersdorf
Beiersdorf Canada Inc.
2344 Alfred-Nobel Blvd.
Suite 100A
Saint-Laurent, QC
H4S 0A4
Tel: +1-514-956-4330
www.beiersdorf.ca

DocuSigned by:

Andrea Mondoni

70C73FD60A084D6...
Nom complet : Andrea Mondoni

Titre: Directeur Général Amérique du Nord

Date: 14-May-2026 | 5:08 PM CEST

J'ai le pouvoir de lier Beiersdorf Canada Inc.

Signé par :

Sandrina Ferrara Peltre

D2B597A264624B0
Nom complet : Sandrina Ferrara Peltre

Titre: Directeur Général Canada

Date: 14-mai-2026 | 7:45 PM CEST

J'ai le pouvoir de lier Beiersdorf Canada Inc.

DocuSigned by:

Pierre Locas

B9E44D0ACAB947D
Nom complet : Pierre Locas

Titre: Directeur de la comptabilité

Date: 12-May-2026 | 8:55 PM CEST

J'ai le pouvoir de lier Beiersdorf Canada Inc.